

59 rue de la Faisanderie
75116 Paris

Lettre aux porteurs de parts du FCP Altivalor
Part C - FR0010489542
Part D - FR0010510370

Paris, le 08 décembre 2023,

Objet : Modifications applicables à Altivalor à compter du 31 janvier 2024

Chère Madame, Cher Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du fonds Altivalor et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

Quels changements vont intervenir sur votre fonds Altivalor ?

Conservateur Gestion Valor a étoffé son équipe de gestion et souhaite adapter sa gestion à l'environnement financier, macroéconomique actuel et aux attentes des clients.

La société de gestion a décidé de faire plusieurs modifications tant sur les actifs éligibles, la latitude de gestion que sur la transparence de la gestion et son fonctionnement.

1^{ère} modification :

Nous souhaitons homogénéiser et rendre la gamme plus lisible ainsi nous avons décidé de modifier la dénomination des fonds qui ne seraient pas assez intelligibles. Altivalor se nommera ainsi Conservateur Diversifié Réactif **à compter du 2 avril 2024**.

2^{ème} modification :

Afin d'avoir une latitude de gestion plus grande, nous augmentons la fourchette d'exposition au risque de taux via le recours aux dérivés : le fonds pourra ainsi être exposé entre -20% et 190% au risque de taux par ses investissements en titres vifs, complétés par de l'exposition hors bilan. L'exposition actuelle est comprise entre 0% et 115%.

3^{ème} modification :

Nous souhaitons également ajouter la possibilité d'investir 5% sur des obligations convertibles. Cet instrument est une obligation à laquelle est adjointe une option de conversion offrant à son porteur le droit d'échanger l'obligation, selon certaines conditions, en actions.

4^{ème} modification :

Dans ce contexte de volatilité des taux d'intérêt et dans l'optique de rendre la gestion de ce fonds plus flexible, nous souhaitons élargir la fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt est comprise entre 0 et +10 actuellement et elle sera modifiée à -2 et +10.

5^{ème} modification :

Afin d'être plus dynamiques et agiles sur la gestion obligataire nous souhaitons augmenter nos capacités d'investissement sur les CDS (Credit Default Swap) sur indices, Altivalor pourra investir à hauteur de 30% sur les CDS contre 20% actuellement.

6^{ème} modification :

Nous souhaitons élargir nos possibilités d'investissement sur les OPC de 50% à 100%.

7^{ème} modification :

Afin de clarifier notre exposition géographique, nous précisons que le fonds Altivalor pourra investir dans les pays de l'Union Européenne ou de l'OCDE. L'exposition sur les marchés des pays émergents (pays hors Union Européenne et hors OCDE) reste limitée à 50% de l'actif net.

8^{ème} modification :

Afin d'être plus en adéquation avec notre stratégie d'investissement, nous souhaitons adapter la commission de surperformance : 20% TTC de la performance annuelle du FCP au-delà d'une performance positive par rapport à l'indice composite, 25% de l'Eurostoxx 50 calculé dividendes nets réinvestis et 75% du ICE BofA 3-5 Year Euro Government calculé coupons nets réinvestis suivant la méthode indiquée en remplacement de 10% TTC de la performance annuelle du FCP nette de frais de gestion supérieure au plus élevé entre l'indice €STR +0,085% capitalisé +4% ou 4% (application de la méthode indiquée).

9^{ème} modification :

Nous souhaitons plus de transparence sur la tarification des intermédiaires de marché. Par conséquent, nous contractualisons des conventions de commission de courtage partagée qui permettront de dissocier avec clarté les frais associés aux services d'exécution de ceux associés à l'analyse.

10^{ème} modification :

Afin d'être plus en adéquation avec notre stratégie d'investissement, nous avons modifié l'univers d'analyse ESG : 25% de l'Eurostoxx 50, 45% de l'indice ICE BofA Euro Corporate et 30% de l'indice ICE BofA Euro High Yield en remplacement de l'univers d'analyse actuel : 25% de l'Eurostoxx 50, 45% de l'indice Bloomberg Global Aggreggate et 30% de l'indice Ice Bofa BB-CCC Euro Developed Markets non-financial High Yield.

Quand cette opération interviendra-t-elle ?

Ces évolutions, qui ne sont pas soumises à l'agrément de l'Autorité des marchés financiers, entreront en vigueur le 31 janvier 2024 excepté le changement de dénomination qui entrera en vigueur le 2 avril 2024.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos parts jusqu'au 30 janvier 2024.

Quel est l'impact de cette modification sur le profil de rendement/risque de vos investissements ?

- Modification du profil rendement/Risque : Non
- Augmentation du profil de risque : Oui
- Augmentation potentielle des frais : Oui
- Ampleur de l'évolution du profil de rendement/risque : Significatif



Quel est l'impact de ces opérations sur votre fiscalité ?

La fiscalité applicable aux fonds est inchangée. Toute sortie est soumise au régime des plus-values de cessions de valeurs mobilières.

Quelles sont les principales différences entre le ou les fonds dont vous détenez des parts actuellement et le ou les futurs fonds ?

Voici le détail des modifications apportées à votre investissement :

	Avant	Après
Information pratique		
Dénomination	Altivalor	Conservateur Diversifié Réactif
Régime juridique et politique d'investissement		
OPCVM d'OPCVM	Inférieur à 50% de l'Actif Net	Jusqu'à 100% de l'Actif Net
Stratégie d'investissement	La note du FCP doit être supérieure à la note de l'univers d'analyse ESG (basé sur les valeurs de 25% de l'Eurostoxx 50, 45% de l'indice Bloomberg Global Agreggate et 30% de l'indice Ice Bofa BB-CCC Euro Developed Markets non-financial High Yield)	La note du FCP doit être supérieure à la note de l'univers d'analyse ESG (basé sur les valeurs de 25% de l'Eurostoxx 50, 45% de l'indice ICE BofA Euro Corporate et 30% de l'indice ICE BofA Euro High Yield)
Conventions de commission de courtage partagée	Néant	<p>Conservateur Gestion Valor a retenu une méthode de choix des intermédiaires qui fournissent des Services d'Aide à la Décision d'Investissement réalisé sur la base de plusieurs critères définis dans sa Politique SADIE.</p> <p>La Société de Gestion a également mis en place des comptes de frais de recherche fondés sur des contrats de Commissions de Courtage Partagées (« CCP ») ou Commission Sharing Agreement, (« CSA ») auprès de plusieurs prestataires de Service d'Investissement (« PSI »), dans</p>

		lesquels des montants de frais de recherche sont prélevés à l'occasion de l'exécution de transactions par les dits Prestataire de Service d'Investissement fournissant des services d'exécution.	
Modification du profil rendement/risque			
Niveau de Risque/rendement sur une échelle de 1 à 7	3/7	3/7	
Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques	<u>Liste avec les fourchettes d'exposition</u> Risque de taux [0% ;115%] Fourchette de sensibilité [0 ; +10] Risque lié aux dérivés de crédit en exposition ou en couverture uniquement sur indices de CDS [0% ;20%] Risque lié à l'investissement sur des OPC, « UCITS ETF » [0% ;50%] Risque lié aux obligations convertibles : 0%	<u>Liste avec les fourchettes d'exposition</u> Risque de taux [-20% ;190%] Fourchette de sensibilité [-2 ; +10] Risque lié aux dérivés de crédit en exposition ou en couverture uniquement sur indices de CDS [0% ;30%] Risque lié à l'investissement sur des OPC, « UCITS ETF » [0% ; 100%] Risque lié aux obligations convertibles [0% ;5%]	<u>Contribution au profil de risque par rapport à la situation précédente :</u> + + + = +
Frais			
Commission de surperformance	10% TTC de la performance annuelle du FCP nette de frais de gestion supérieure au plus élevé entre l'indice €STR +0,085% capitalisé +4% ou 4% (application de la méthode indiquée).	20% TTC de la surperformance annuelle du FCP au-delà d'une performance positive par rapport à l'indice composite 25% de l'indice Eurostoxx 50 calculé dividendes net réinvestis (SX5T index) + 75% de l'indice ICE BofA 3-5 Year Euro Government Index calculé coupons nets réinvestis (EG02 Index) suivant la méthode indiquée	

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document clé pour l'investisseur (DIC).

Votre interlocuteur habituel se tient à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire dont vous auriez besoin.

Les DIC et prospectus sont disponibles sur le site internet www.conservateur.fr ou auprès des établissements commercialisateurs.

Les DIC-prospectus peuvent également être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

Conservateur Gestion Valor
59, rue de la Faisanderie
75116 PARIS

Nous vous prions d'agréer, chère Madame, cher Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Mathilde Lacoste
Directeur Général
Conservateur Gestion Valor

